



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 045-214503385-20251021-2025_088-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 14 Octobre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	

Vote
Prends acte
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 21/10/2025
Et
Publication du : 21/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 07/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/10/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire,
M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MASSONNEAU Philippe, M. MICHELAT Jean-François, Mme SALIS Alexandra, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme BALOCHE Nicole, Mme DESCHAMPS Véronique, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine,

Excusés avec procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. SIMON Patrice, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme BELLOT Elisabeth à M. TOURATIER Claude, M. DEPOND Jean-Michel à M. MASSONNEAU Philippe, Mme LECONTE Catherine à Mme CANGE Josiane, Mme MEUNIER Sylvie à M. COULON François, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise.

Absent : M. MAHÉ Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUCHESNE Adeline

2025-088 – RAPPORT ANNUEL 2024 - PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS

La compétence ramassage et traitement des ordures ménagères est une compétence déléguée par le District depuis 1969 à un syndicat mixte « le SMIRTOM ».

Le SMIRTOM de Montargis exerce ses compétences de collecte et de traitement des déchets pour trois groupements de communes représentant 36 communes et 80203 habitants :

- L'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME)
- La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (St Hilaire sur Puiseaux - Chapelon)
- La Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V)

A cette liste s'ajoute, la communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) qui adhère pour la compétence traitement des Ordures Ménagères représentant 23 communes et 20191 habitants.

Au niveau de la structure, le SMIRTOM compte 102 agents titulaires et contractuels en 2024.

Le SMIRTOM dispose de plusieurs sites :

- 2 déchèteries, l'une à Dordives et l'autre à Amilly.
- Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à Amilly
- Un centre de recyclage avec une plate-forme de compostage, des bureaux administratifs, des vestiaires pour les agents du SMIRTOM se situant à Corquilleroy

I/ LES COLLECTES

La Collecte des Ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) est réalisée en porte-à-porte une fois par semaine, ou via des colonnes enterrées pour certains immeubles, vidées deux fois par semaine. Après collecte, les OMR sont envoyées à l'Unité de Valorisation Énergétique d'Amilly pour incinération et valorisation énergétique. Depuis une délibération de 2010, la gestion de ce service est déléguée à Suez RV Énergie via un contrat de 20 ans signé en 2013. La vente de chaleur a commencé en 2015. En 2022, des travaux de mise en conformité liés à la directive européenne ont été réalisés, pour un coût total de 1,6 million d'euros.

La collecte sélective (CS) :

A/ Emballages et Journaux Revues Magazines (JMR): Les tonnages de ces matériaux ont chuté en 2023. Après collecte, ils sont envoyés à Corquilleroy, puis au centre de tri d'Ormoy pour tri et valorisation. Le taux de refus se situe à 20% des tonnages entrants. 3514,25 tonnes collectées.

B/ Carton brun : Collecté en déchèterie ou porte-à-porte, il est transféré au centre de tri VEOLIA à Lorris pour recyclage. 466,70 tonnes ont été collectées en 2024.

C/ Verre : Collecté via 196 colonnes. L'ensemble du verre est stocké sur le site de Corquilleroy en vue de son chargement avant transfert vers une usine de recyclage. 2 123,66 tonnes ont été recyclées en 2023.

D/ Les biodéchets : La collecte des biodéchets s'effectue en points d'apport volontaire sous forme d'abri-bacs répartis dans l'hypercentre de Montargis. Ils sont ensuite acheminés vers Gâtinais Biogaz, usine de méthanisation située sur la commune de Châteaurenard. 35 tonnes de biodéchets ont été collectées en 2024.

Synthèse des déchets collectés

Ordures Ménagères Résiduelles



1 à 5 passages par semaine selon le territoire

18 753,47 tonnes

Emballages et papiers



1 passage par semaine ou 1 passage tous les 15 jours selon le territoire

3 514,25 tonnes

Verre



Bornes d'apport volontaire

2 123,66 tonnes

Cartons Bruns



Bennes en déchèteries

466,70 tonnes

Biodéchets



Collecte en abri-bacs une fois par semaine
Zone Pilote Montargis

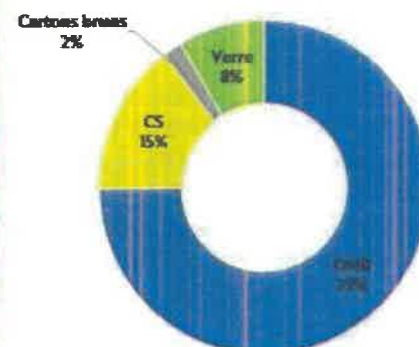
35 tonnes

Bilan des matériaux recyclés ou valorisés en tonne issus de la Collecte Sélective

COLLECTE SÉLECTIVE / VALORISATION DES MATIÈRES 2024				
Matériaux expédiés	2023	2024	EVOL	*Performance kg/hab ⁹
JRM	559,00	551,01	-1 %	6,89
ACIER	103,44	110,4	7 %	1,38
ALU	12,1	22,42	85 %	0,28
EMR (cartonnette)	1100,514	1191,649	8 %	14,89
FILM PE	32,4	91,72	183 %	1,15
MIX PEHD	129,84	163,24	26 %	2,04
MIX PET CLAIR	265,1	285,16	8 %	3,56
MIX PET FONCE	23,34	36,66	57 %	0,46
TETRA	35,44	55,32	56 %	0,69
Gros de Magasin	76,25	26,38	-65 %	0,33
REFUS DE TRI	816,40	1156,40	42 %	14,45
TOTAL EMBALLAGES/ JRM	3 153,82	3 690,36	17 %	46,12
VERRE	2 212,56	2 123,66	-4 %	26,54
TOTAL CS hors cartons déchèterie	5 366,38	5 814,02	8 %	72,66
CARTON PARTICULIERS	500,53	466,70	-7 %	5,83
TOTAL	5 866,91	6 280,72	7 %	78,50



Répartition des déchets par habitant



II/ LES DECHETERIES

Le SMIRTOM dispose de trois déchèteries à Amilly, Corquilleroy et Dordives, ouvertes du lundi au samedi. Elles sont accessibles gratuitement avec une carte nominative. Les sites n'acceptent pas certains déchets spécifiques (amiantés, soins, gaz) mais depuis octobre 2022, les pneus de voitures, motos et petits utilitaires sont acceptés sous certaines conditions.

TYPE DE DÉCHETS	AMILLY		CORQUILLEROY		DORDIVES		TOTALS ANNUELS		Evol.
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	
CARTON	215,47	188,34	201,26	202,76	75,60	75,60	500,53	466,70	-7 %
BOIS/	372,24	315,96	744,02	1 089,52	332,70	332,70	1 339,33	1 738,18	80 %
Mult REP BOIS		140,87		387,07	135,34	135,34		663,28	
FERRAILLE	258,54	248,04	475,02	503,02	169,96	169,96	902,88	921,02	2 %
TOUT VENANT	1 027,51	938,02	2 137,22	2 099,18	748,64	748,64	3 855,93	3 805,84	-1 %
MultIREP plastiques		26,72		48,22	12,60	12,60		87,54	
MOBILIER	522,24	423,62	1 195,30	1 116,94	280,71	280,71	2 000,33	1 821,07	-9 %
PLÂTRE hors PMCB (01/2024 à 09/2024)	114,56	82,02	337,50	236,54	104,98	104,98	563,26	423,54	1 %
Plâtre PMCB		26,09		90,82	25,72	25,72		142,63	
Menuiseries vitrées		3,90		32,45	6,09	6,09		42,44	
Laine de verre		2,26		7,78	3,53	3,53		13,57	
Laine de roche		0,00		0,32	0,26	0,26		0,58	
GRAVATS valorisables	780,60	825,54	4 511,39	4 548,48	720,28	720,28	6 339,89	6 091,30	22 %
GRAVATS PMCB		131,67		1 337,78	188,20	188,20		1 657,65	
D3E Eco-systèmes	227,66	231,45	217,57	254,38	119,91	119,91	609,91	705,75	16 %
D3E PAM ressourcerie	-	-	127,13	110,71	-	-	127,13	110,71	-13 %
ASL (04-2024)		10,29	52,81	15,92	23,01	2,04		28,24	
ABJ thermique		4,36		7,63		1,82		7,63	
ABJ non thermique jeux-jouets		0,91		1,96		0,33		3,20	
DMS eco dds	34,06	31,50	52,81	63,22	23,01	23,01	106,35	117,73	11 %
DMS	22,16	21,78	30,87	34,65	12,555	12,555	63,34	68,99	9 %
DTQD Piles *	2,58	0,00	2,42	0,00	0,00	0,00	5,56	0,00	-100 %
Batteries	6,95	8,97	11,04	10,33	3,00	3,00	20,04	22,30	11 %
Huiles	12,10	10,04	21,96	25,83	7,38	7,38	41,98	43,25	3 %
Tubes fluos	0,37	0,62	1,04	1,97	0,30	0,30	1,52	2,89	90 %
Ampoules	0,23	0,43	0,47	0,43	0,11	0,11	0,81	0,97	20 %
Encre	0,62	0,62	1,35	0,62	0,62	0,62	2,14	1,86	-13 %
Textile	30,90	27,54	25,04	0,00	0,00	0,00	65,71	27,54	-58 %
TOTAUX/AN	3 628,77	3 721,37	10 153,40	12 325,52	2 971,50	2 975,69	16 538,65	19 016,40	15 %
DECHETS VERTS	2 921,18	3 967,64	7 463,18	7 083,85	1 160,00	1 446,70	11 544,36	12 498,19	8 %

* Pas d'enlèvement en 2024

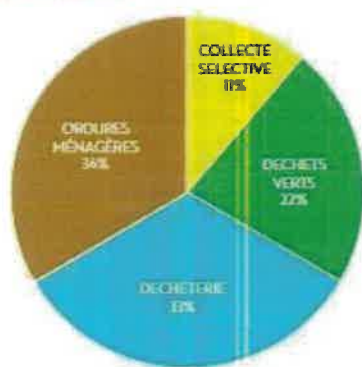
En 2024, 19 016,40 tonnes de déchets ont été collectées et 12 498,19 tonnes de déchets verts, soit 31 514,59 tonnes de déchets (+15% par rapport à 2023). L'augmentation est due à la mise en place des nouvelles filières des Produits et Matériaux de Construction des Bâtiments au 1^{er} octobre 2024.

Le traitement des déchets déposés en déchèterie suit des filières spécifiques, en fonction de leur nature, pour assurer leur élimination ou valorisation.

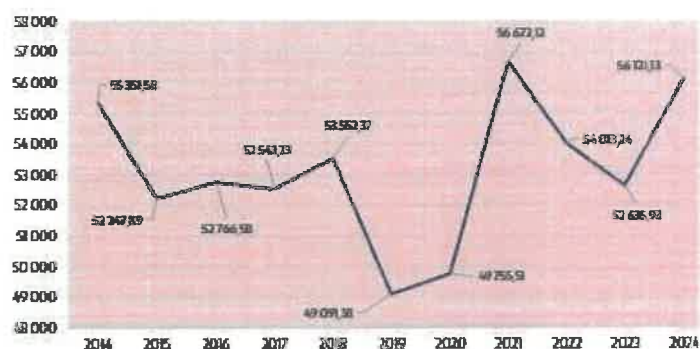
Les déchets verts :

Ils sont collectés dans les trois déchèteries du SMIRTOM. À Dordives, une benne spécifique est utilisée, tandis qu'à Corquilleroy et Amilly, ils sont déposés sur des plates-formes au sol. Les déchets verts d'Amilly sont envoyés à la plate-forme de compostage de l'entreprise Dechambre, tandis que ceux de Dordives et Corquilleroy sont traités à Corquilleroy.

En 2024, 2 212,56 tonnes de compost ont été produites.

Répartition des déchets collectés
par catégorie

Évolution des tonnages collectés : tous les modes de collecte



III/ INDICATEURS FINANCIERS

Les coûts de service :

45 % du coût est imputable au traitement des déchets

35 % pour les collectes

10 % pour les charges fonctionnelles

7 % pour le transfert et transport

Le reste concerne la prévention et la pré-collecte

TOTAL		
	2023	2024
OMR	6 859 638,00 €	6 851 031,00 €
Recyclables secs	2 254 958,00 €	2 673 698,00 €
Verre	234 894,00 €	260 969,00 €
Flux des déchèteries	3 816 083,00 €	3 260 271,00 €
Autres Flux	738 042,00 €	857 767,00 €
GLOBAL	13 900 615,00 €	13 903 716,00 €

Les recettes :

31 % des recettes proviennent des aides et soutiens

6 % sont issues des autres produits

19 % de la revente de matériaux

44 % sont issues des prestations liées au service redevance spéciale

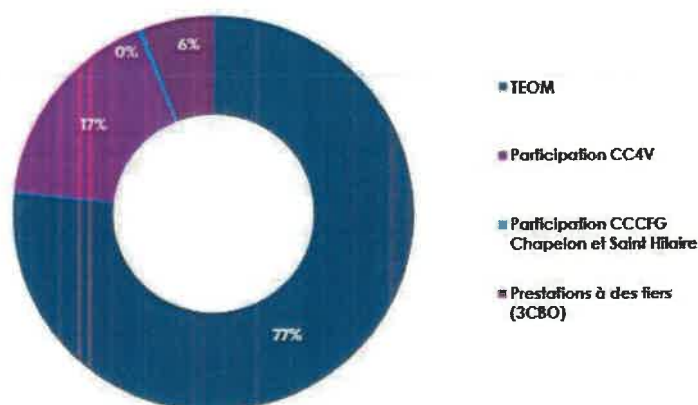
	Aides et soutiens	Ventes de matériaux	Prestations à des tiers : redevance spéciale	Autre produits ventes de sacs	TOTAL
OMR	3 833,00 €	- €	959 174,00 €	73 763,00 €	1 036 770,00 €
VERRE	19 068,00 €	52 766,00 €	11 180,00 €	3 529,00 €	86 543,00 €
Recyclables secs	711 799,00 €	233 511,00 €	- €	15 424,00 €	960 734,00 €
Flux des déchèteries	125 255,00 €	217 303,00 €	131 031,00 €	23 121,00 €	496 710,00 €
Autres flux *	- €	27 621,00 €	104 762,00 €	47 615,00 €	179 998,00 €
GLOBAL 2024	859 955,00 €	531 201,00 €	1 206 147,00 €	163 452,00 €	2 760 755,00 €
Global 2023	962 481,00 €	472 976,00 €	1 285 628,00 €	124 987,00 €	2 846 072,00 €
ÉVOLUTION	-102 526,00 €	-58 225,00 €	-79 481,00 €	-38 465,00 €	-85 317,00 €

* Les autres flux : collecte redevance spéciale des cartons bruns et biodéchets des gros producteurs.

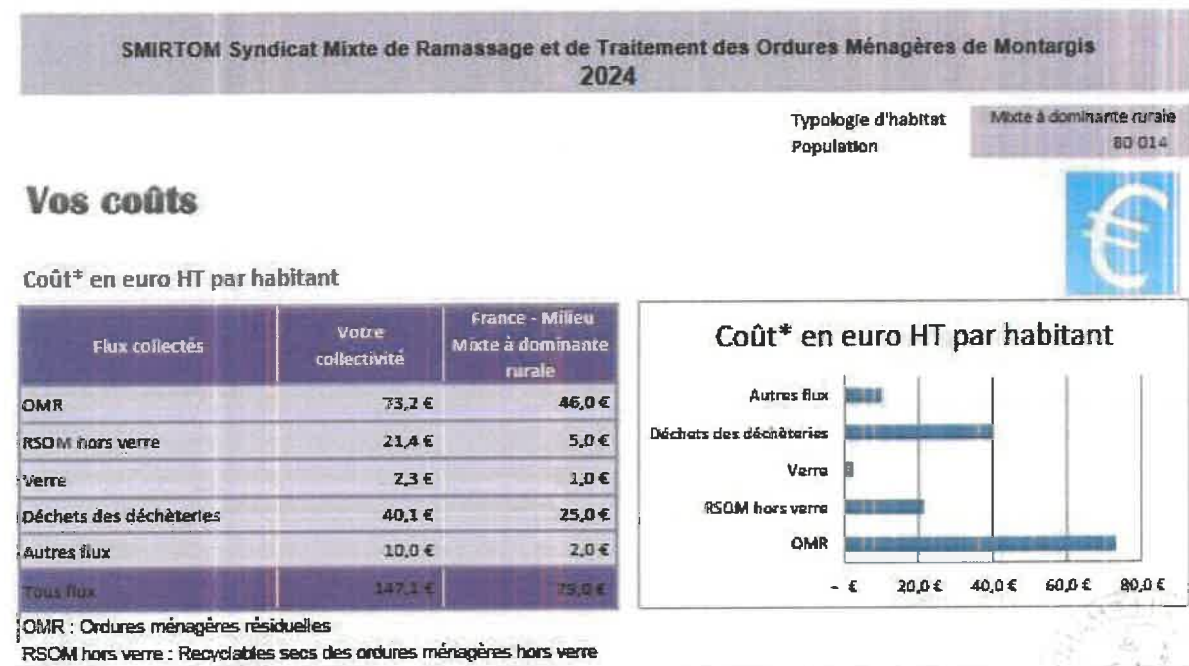
Les participations des Collectivités :

Montant des dépenses de fonctionnement au compte administratif 2024 : 14 857 559,42 €

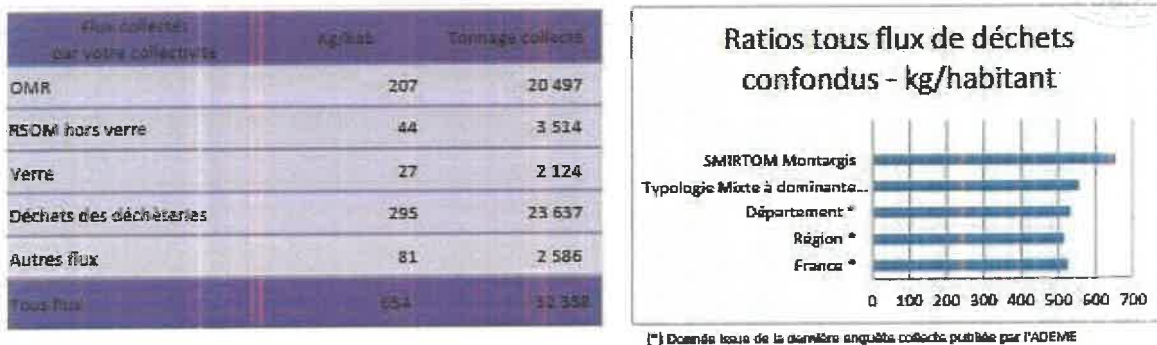
Les participations couvrent 86 % des dépenses de fonctionnement au lieu de 87 % l'an passé.



Synthèse :



Quantités collectées et comparaison avec des valeurs de référence



Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-39, L1411-3 et D2224-1 à D2224-5 ;

Vu le rapport annuel du délégataire sur le service public de collecte et de traitement des déchets de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing n°25-229 en date du 23/09/2025 ;

Considérant que le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 septembre 2025,

Considérant qu'il appartient au maire de présenter ce document au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,

Considérant le rapport annuel joint, adressé le 28 août 2025, pour l'exercice 2024, par le SMIRTOM, comprenant notamment un rapport d'activités et de qualité de service ainsi que les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public, et la présentation du rapport issue de la délibération n°25-229 du Conseil Communautaire,

En conséquence, le Conseil Municipal décide de prendre acte dudit rapport.

Prends acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/10/2025



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

A blue ink signature, likely of Adeline DUCHESNE, written in a cursive style.

Adeline DUCHESNE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 21/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>